

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

CNG  
Centre national de gestion

#### Délibération n° 2010-13 du 21 octobre 2010 fixant le tableau des emplois du Centre national de gestion pour l'année 2011

NOR : SASN1031013X

Le conseil d'administration,

Vu le décret n° 2007-704 du 4 mai 2007 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière, notamment ses articles 8 (3°), 13, 15 et 21 ;

Vu l'avis du comité technique paritaire central en date du 18 octobre 2010 ;

Vu le rapport présenté par la directrice générale du Centre national de gestion ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Le tableau des emplois autorisés, en équivalents temps plein, pour le CNG au titre de l'année 2011 est fixé à 120 emplois.

#### Article 2

La directrice générale du CNG est chargée de l'exécution de la présente délibération, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé à l'issue du délai d'un mois prévu au troisième alinéa de l'article 13 du décret susvisé du 4 mai 2007.

Délibéré à Paris, 21 octobre 2010.

Pour extrait certifié conforme :  
*Le président du conseil d'administration,*  
J. RICHARD